

*Association des propriétaires des Villas de l'Anse*

Assemblée générale 2020

Du 24 juillet au 10 août 2020

*Association des propriétaires des Villas de l'Anse*  
Assemblée générale 2020

**Vérification du quorum (le minimum exigé par le Règlement est 36).  
68 inscriptions et 3 procurations pour un total de 71 membres représentés.  
Le quorum est satisfait.**

## Assemblée générale virtuelle 2020 de l'APVA / Calendrier

### **2 juillet:**

- Envoi de l'avis de convocation.

### **20 juillet:**

- Date limite d'inscription à l'AGA 2020 et ajouts à l'ordre du jour.

### **24 juillet:**

- Ouverture de l'AGA virtuelle sur le site Web de l'APVA.
- Dépôt sur le site Web de la présentation du CA et des documents afférents à l'AGA 2020.

### **24 juillet au 2 août :**

- Période de questions et de commentaires à transmettre à la page ``Forum AGA 2020`` de la section réservée aux membres du site Web de l'APVA par les membres inscrits à l'AGA 2020.

### **3 au 7 août:**

- Dépôt sur le site Web de l'APVA des réponses du CA aux questions des membres.

### **10 août à 17:00 : (durée 1 heure)**

- Assemblée virtuelle avec les membres en vidéoconférence Zoom. Brève récapitulation des points saillants de l'année 2019-20, du plan d'affaires 2020-21 et des résolutions à adopter.
- Échanges et questions en direct avec les membres.
- Au besoin, vote virtuel sur les propositions de résolutions soumises à l'AGA.
- Levée de l'AGA.

*Association des propriétaires des Villas de l'Anse*  
Assemblée générale 2020

**Régularité de l'avis de convocation**  
**L'avis de convocation a été émis dans les délais prescrits par le Règlement**

*Association des propriétaires des Villas de l'Anse*  
Conseil d'administration 2019/20

**Bureau:**

Pierre Desbiens.....Président

André Beaulieu.....Vice-président

Richard Millette.....Trésorier

Élise Lacoursière.....Secrétaire

**Administrateurs:**

Joanne Déziel....Présidente - Comité environnement

Mimi Pontbriand...Présidente - Comité architecture

Jean-Guy Saint-Martin...Responsable des marinas

Pierre Jasmin...Administrateur

*Association des propriétaires des Villas de l'Anse*  
Responsables des Services

**Secrétariat:** Hélène Viens

**Tenue de livres:** Claire Carpentier

**Services techniques:** Mike Houle

Michel Jodoin

# Assemblée générale 2020

Nomination du président et du secrétaire d'assemblée

**Président:** *Robert Proulx*

**Secrétaire:** *Élise Lacoursière*

---

*Proposés par Pierre Jasmin (484 Ch. Des Villas de l'Anse)*

*Secondés par Robert Dessureault (2389 Ch. De la Pointe Drummond)*

# Assemblée générale 2020

## Adoption de l'ordre du jour

**Aucun ajout ou demande de modification à l'ordre du jour n'a été soumis avant la date limite du 20 juillet 2020.**

**L'ordre du jour est adopté tel que publié dans l'avis de convocation à l'AGA 2020 envoyé le 2 juillet 2020.**



# Assemblée générale 2020

Adoption du procès-verbal de l'AGA 2019

**Adoption du procès-verbal (provisoire) de l'AGA 2019 tenue  
le 16 août 2019.**

**Aucune modification n'a été demandée à ce jour.**

*Association des propriétaires des Villas de l'Anse*  
Modifications au Règlement pour la tenue d'une AGA virtuelle

- Lors de sa rencontre du 11/5/2020 le CA a adopté une modification aux articles 16,18,19 et 20 du Règlement afin de permettre la tenue d'une AGA virtuelle dans le contexte de la pandémie de la Covid.
- Une communication a été transmise à cet effet à tous les membres le 15/5/2020.
- Le libellé de ces changements et des articles révisés sont disponibles sur le site Web de l'APVA.
- Une résolution visant l'adoption de cet article est soumise à l'AGA 2020 pour approbation.

## *Association des propriétaires des Villas de l'Anse*

Site Web de l'APVA – Un bon service aux membres

### **Plusieurs améliorations:**

- Mise en ligne de formulaires PDF dynamiques
- Liens directs sur des pages distinctes
- Accès simplifié aux photos de "Découvrez les Villas"
- Ajout d'une section "Sports, loisirs et marinas"
- Ajout d'un Forum pour l'AGA 2020

**Un site de plus en plus fréquenté**

*Association des propriétaires des Villas de l'Anse*

AGA 2020 - Comité d'architecture et d'aménagement

**Membres du comité:**

**Mimi Pontbriand – Présidente**

**Éric Brown**

**Maryse Leduc**

**Richard Millette**

**Gilles Parent**

*Association des propriétaires des Villas de l'Anse*  
Comité d'architecture et d'aménagement

**Mandat du Comité:**

**Le CA a mandaté le comité pour qu'il analyse et approuve les demandes de permis de construction, de rénovations majeures et mineures, conformément au Règlement.**

**Objectif visé:**

**Le maintien de l'harmonie architecturale au Domaine et son caractère champêtre où la nature prédomine.**

# *Association des propriétaires des Villas de l'Anse*

## Comité d'architecture et d'aménagement

### Travail du Comité:

- Étude de 25 demandes de permis (1 nouvelle construction, 2 rénovations majeures et 22 rénovations mineures)
- Le Comité a répondu à plusieurs demandes d'information et a effectué plusieurs rencontres avec les propriétaires pour convenir de certains ajustements, le cas échéant.
- Le Comité favorise le dialogue constructif avec les propriétaires afin d'accélérer le processus d'émission des permis, conscient des échéanciers parfois serrés.
- Afin de faciliter la demande de permis et d'accélérer le traitement, la 'grille d'analyse' accessible à la section Harmonie architecturale du site Web peut maintenant être remplie en ligne.

*Association des propriétaires des Villas de l'Anse*  
Comité d'architecture et d'aménagement

**Modification au Règlement (article 8):**

- **Afin de tenir à jour les couleurs de revêtement de toiture permises, suite à un changement de la Compagnie Iko, la couleur Monaco a été ajoutée à la liste des couleurs autorisées.**
- **Ce changement fait partie des modifications règlementaires soumises à l'AGA 2020 par adoption de résolution.**

# *Association des propriétaires des Villas de l'Anse*

## AGA 2020 - Comité Environnement

### Membres permanents du comité:

**Joanne Déziel – Présidente**  
**Cathy Blanchard**  
**Michel Côté**  
**Pierre Jasmin (Villas de l'Anse)**  
**Norman Poisson**  
**Denis Provencher**  
**Jean-Guy Saint-Martin**

### Membres occasionnels:

**Josette Bossy**  
**Daniel et Carole Trudeau**  
**Pierre Jasmin (Cr. Du Pourpier)**  
**Alain Marcoux**



*Association des propriétaires des Villas de l'Anse*  
Comité Environnement / Priorités 2019-20

**Eau potable:**

- Le rapport de vulnérabilité de l'eau potable a été complété et déposé au CA qui en est satisfait. Les quelques recommandations ont été mises en place. Le rapport a été transmis au MELCC et à l'inspecteur du centre de contrôle environnemental de l'Estrie.
- L'inspecteur nous confirme qu'aucun autre organisme non-municipal atteint ce niveau de conformité à l'exigence réglementaire.
- Les schémas des aires de protection du réseau d'eau potable ont été transmis au Directeur général de la Ville de Magog.
- Intégration de nos données au logiciel de géomatique de la Ville de Magog pour la reconnaissance de nos aires de protection lors d'éventuels projets d'aménagement du territoire, industriels ou agricoles.

*Association des propriétaires des Villas de l'Anse*  
Comité Environnement / Priorités 2019-20

**Contrôle des plantes:**

**Phragmite: Actualisation de la cartographie des aires communes. Coupe et retrait des plants dans la Baie de l'Anse.**

**Myriophylle à épi: Tenant compte des restrictions liées à la Covid-19, l'exercice de coupe communautaire n'a pas été prévu pour 2020. Cette activité est à revoir en 2021. Les membres ont été invités à couper le myriophylle près de leurs embarcations.**

# *Association des propriétaires des Villas de l'Anse*

## Comité Environnement / Priorités 2019-20

### **Eaux de baignade:**

Mesure de la qualité des eaux de baignade par MCI et Environnex aux quais des marinas et à deux mètres des rives.

### **Plantation:**

Poursuite de plantation d'arbustes aux abords de la Baie de l'Anse.

### **Sentier 'Poste et Parc II ' (tronçon ouest):**

Projet en cours d'évaluation sur dépôt du plan d'aménagement et consultation auprès des riverains longeant l'emplacement. Projet à suivre.

### **Documentation:**

Archivage numérique pour l'APVA des données et rapports du comité Environnement.

*Association des propriétaires des Villas de l'Anse*  
Comité Environnement / Priorités 2019-20

**Restauration du ruisseau du tennis 2:**

- **Travaux d'intervention spécifiques le long du ruisseau pour améliorer l'écoulement des eaux.**
- **Nettoyage du ruisseau en aval entre Pointe-Drummond et la Baie de l'Anse.**
- **Autres initiatives à être intégrées au "Plan de gestion des ponceaux et fossés"**

## *Association des propriétaires des Villas de l'Anse* **AGA 2020 – Plan de gestion des ponceaux et fossés**

**Compte tenu du vieillissement de nos infrastructures de ponceaux et fossés, plusieurs d'entre-eux sont endommagés ou problématiques et nécessitent d'être remplacés.**

**La levée de permis pour effectuer de telles tâches nécessite une cartographie spécifique et une description technique des travaux devant être exécutés. Le CA a mandaté le Comité Environnement de coordonner une telle analyse auprès de la firme spécialisée RAPPEL.**

**Le Devis technique pour le remplacement des ponceaux a été présenté au CA en mai 2020. Le Devis a été soumis à la Ville de Magog pour validation. Suite à certains ajustements, il est maintenant recevable par la Ville et peut servir à la levée de permis d'exécution.**

**L'étude de RAPPEL vise 15 ponceaux dont 12 nécessitant un remplacement à court ou moyen terme.**

## *Association des propriétaires des Villas de l'Anse* **AGA 2020 – Plan de gestion des ponceaux et fossés**

### **Plan d'action retenu par le CA:**

**Le CA prévoit devoir dépenser 157,500\$ pour ce projet au cours des 5 prochaines années, selon l'échéancier suivant:**

**En 2020-21: Soit 12,500\$ pour les ponceaux du ruisseau du tennis 2 (aval et amont) et une provision de 45,000\$ est prévue pour remplacer 2 ou 3 ponceaux en priorisant les ponceaux de la Pointe-Drummond et Du Nordet. Un déboursé total de 57,500\$ en 2020-21. Le CA est en attente des soumissions. Les permis ont été obtenus auprès de la Ville de Magog.**

**De 2021-22 à 2024-25: Un investissement annuel de 25,000\$ est à prévoir à ce poste pour les 4 années suivantes.**

## *Association des propriétaires des Villas de l'Anse*

### **Projets réalisés au cours de l'exercice financier 2019/20**

- **Étude de RAPPEL pour le 'Plan de gestion des ponceaux et fossés'**
- **Réparation de fissures au tennis 2**
- **Mise à niveau et drainage du parc de la Marina 1**
- **Jeux de pétanque et aménagement d'aire de repos à la Marina 1**
- **Réaménagement du parc de la Marina 2**
- **Dégagement de la ligne électrique et nettoyage du sentier de la poste 2 (ouest)**
- **Piscines (Toile et mobilier)**
- **Mise à neuf des toilettes des deux piscines**
- **Support à canots/kayaks à la Marina 1**

*Association des propriétaires des Villas de l'Anse*  
**Projets prévus pour l'exercice financier 2020/21**

- **Phase 1 du plan de gestion des ponceaux et fossés.**
- **Mise à neuf du quai fixe de la Marina 2**
- **Piscine 1 - Thermopompe**
- **Clôture du tennis 1**
- **Réparation et peinture du tennis 2**
- **Finition du jeu de pétanque**
- **Autre support à canot/kayak à la Marina 1**
- **Aménagement du parc de stationnement de la piscine 1**
- **Marina 1 – Réparation de l'aire de rangements des quais**
- **Génératrice au puits principal et repositionnement de la génératrice à l'étang**



# *Association des propriétaires des Villas de l'Anse*

## **Étude de réaménagement de la Marina 1**

Compte tenu de l'augmentation du nombre de pontons, l'espace restreint entre certains doigts de quai représente une problématique.

Le CA a convenu de procéder à une étude de faisabilité visant le réaménagement de la Marina 1 afin d'élargir l'espace entre les doigts de quais séparés par moins de 19 pieds.

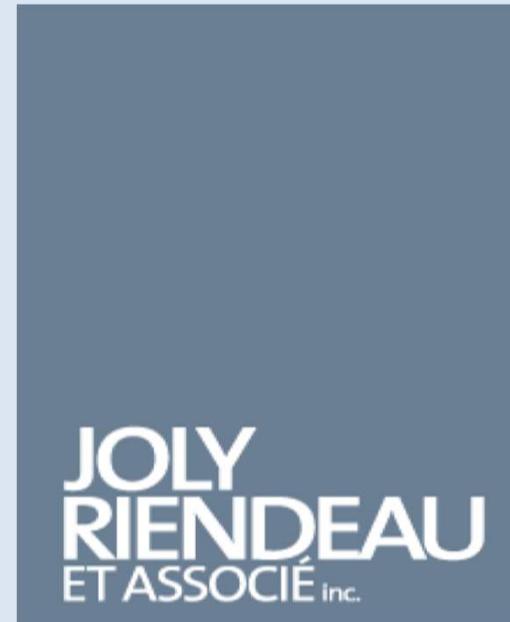
Cette étude couvre plusieurs étapes:

- Devis technique
- Consultation auprès des membres et riverains
- Validation auprès de la Ville de Magog et du Ministère gérant le bail hydrique
- Structure financière
  
- Le CA prévoit suivre le développement de ce plan de travail au cours du présent exercice financier.
  
- Dans l'éventualité de la faisabilité de ce projet, un plan d'affaires sera préparé et soumis au Conseil d'administration.

# États financiers de l'APVA 2019/20

## Approuvés et recommandés par le CA.

- Mission d'examen effectué par la firme Joly-Riendeau
- Rapport détaillé disponible sur le site web de l'APVA
- Soumis à l'AGA 2020 pour approbation



# Association des Propriétaires des Villas de l'Anse

Résultats 2019/20 (au 30/4/2020)

## Fonds d'administration & Fonds de prévoyance

	Réel 2018/19	Réel 2019/20
<b>Fonds d'administration</b>		
<b>Revenus:</b>		
Cotisations régulières des membres	330,217	332,083
Aures revenus	80,082	43,892
<b>Total des revenus:</b>	<b>410,299</b>	<b>375,975</b>
<b>Dépenses:</b>		
Administration	30,024	30,026
Eau potable	20,197	22,079
Chemins	68,075	58,465
Entretien divers	6,889	15,145
Parcs et Espaces communs	32,656	35,048
Piscines	23,918	22,345
Quais	28,270	29,493
Gestion	58,929	68,537
Créances	3,765	2,167
<b>Total des dépenses d'opérations:</b>	<b>272,723</b>	<b>283,305</b>
<b>Résultats au Fonds d'administration</b>		
<b>Transfert au fonds de prévoyance:</b>	<b>137,576</b>	<b>92,670</b>

<b>Fonds de prévoyance (FP)</b>	
<b>Fonds de prévoyance au 30/4/2019</b>	<b>283,775</b>
<b>Revenus:</b>	
Transfert du fonds d'administration	<b>92,670</b>
<b>Dépenses reliées aux projets 2019/2020:</b>	
Env., Contrôle des plantes	1,190
Ponceaux et calvettes - Étude RAPPEL	19,431
Marinas - Réparations de quais	3,857
Tennis	4,714
Parcs et arbres	10,900
Parcs des marinas	18,371
Revalorisation des sentiers	7,814
Piscines - Toile et mobilier	12,680
Bâtiments et installations	4,933
Parc de pétanque	6,832
Marina 1 - Support à canots	2,601
Services techniques: Voiturette et équipements	3,924
<b>Total des dépenses au FP:</b>	<b>97,247</b>
<b>Fonds de prévoyance au 30/4/2020</b>	<b>279,198</b>
<b>Solde minimum requis au Fonds de prévoyance:</b>	<b>160,000</b>

## *Association des propriétaires des Villas de l'Anse*

### Augmentation du minimum requis au Fonds de prévoyance

#### **Modification au règlement 49.2:**

- Le CA recommande d'augmenter progressivement le minimum requis au FP, actuellement établi à 160,000\$, jusqu'en 2025 selon le libellé suivant:
- ***Article 49.2: Le solde minimum requis au fonds de prévoyance est de 170,000\$ pour l'année financière 2020-21. Ce montant minimum devra être augmenté progressivement à chaque année en vue d'atteindre 190,000\$ pour l'année financière 2024-25.***
- Ce changement fait partie des modifications règlementaires soumises à l'AGA 2020 par adoption de résolution.

# Association des Propriétaires des Villas de l'Anse

Budget 2020-21

## Fonds d'administration & Fonds de prévoyance

	Réel 2019/20	Budget 2020/21
<b>Fonds d'administration</b>		
<b>Revenus:</b>		
Cotisations régulières des membres	332,083	338,336
Aures revenus	43,892	18,286
<b>Total des revenus:</b>	<b>375,975</b>	<b>356,622</b>
<b>Dépenses:</b>		
Administration	30,026	28,903
Eau potable	22,079	25,250
Chemins	58,465	66,000
Entretien divers	15,145	14,350
Parcs et Espaces communs	35,048	36,850
Piscines	22,345	26,202
Quais	29,493	30,500
Gestion	68,537	74,000
Créances	2,167	2,500
<b>Total des dépenses d'opérations:</b>	<b>283,305</b>	<b>304,555</b>
<b>Transfert au fonds de prévoyance:</b>	<b>92,670</b>	<b>52,067</b>
<b>Fonds de prévoyance (FP)</b>		
<b>Fonds de prévoyance au 30/4/2020</b>	<b>279,198</b>	
<b>Revenus:</b>		
Transfert du fonds d'administration		<b>52,067</b>
<b>Dépenses reliées aux projets 2020/2021:</b>		
Env., Contrôle des plantes		1,000
Ponceaux - Ruisseau Tennis 2 (amont et aval)		12,500
Ponceaux et calvettes		45,000
Marinas - Réparations de quais		3,000
Marina 2 - Quai fixe		11,500
Tennis 1 - Clôture		6,700
Tennis 2 - Peinture et réfection		20,000
Jeu de pétanque		1,100
Support à Kayaks		2,700
Parcs et arbres		3,000
Parc Piscine 1 et Marina 1		11,500
Revalorisation des sentiers		3,000
Piscines - Thermopompe et réparations		6,100
Génératrices - Puits principal et étang		16,000
Contingences		5,000
<b>Total des dépenses au FP:</b>		<b>148,100</b>
<b>Fonds de prévoyance au 30/4/2021 (projeté)</b>		<b>183,165</b>
<b>Solde minimum requis au Fonds de prévoyance:</b>		<b>170,000</b>

# *Association des Propriétaires des Villas de l'Anse*

## Grille tarifaire 2021-22

### Changements proposés à l'AGA 2020

#### **Cotisation annuelle de base:**

Augmentation de .006\$/m<sup>2</sup> pour une superficie de 4,000m<sup>2</sup> ou moins (de .330\$/m<sup>2</sup> à .336\$/m<sup>2</sup>). Augmentation de .003\$/m<sup>2</sup> pour l'excédent de 4,000m<sup>2</sup>(de .165\$/m<sup>2</sup> à .168\$/m<sup>2</sup>)

#### **Réseau d'eau potable:**

Au-delà de la consommation personnelle, tous les propriétaires bénéficient indirectement du réseau d'eau potable: *Entretien des piscines, toilettes, Entretien des tennis, entretien des bâtiments, des équipements et des infra-structures, arrosage des nouvelles plantations*. La grille proposée prévoit une cotisation annuelle pour tous les propriétaires de lots selon un partage raisonnable des coûts de maintenance, soit: 50\$ pour un lot non-relié et maintien de la cotisation de 250\$ pour un lot relié au réseau d'eau potable.

#### **Marinas:**

Les quais des marinas sont accessibles et utilisés par l'ensemble des propriétaires: *Aire de repos et de rencontre, aire de baignade, sports nautiques, popularité du kayaking*. La grille proposée prévoit une cotisation annuelle pour tous les propriétaires selon un partage raisonnable des coûts de maintenance, soit: 50\$ pour un lot ne détenant pas de droit d'amarrage pour plaisanciers et maintien de la cotisation de 200\$ pour un lot détenant un tel droit d'amarrage.

# *Association des Propriétaires des Villas de l'Anse*

## Grille tarifaire 2021-22

### Changements proposés à l'AGA 2020 (suite)

#### **Frais d'adhésion:**

**Modification des frais d'adhésion à l'APVA de 2,500\$ à 2,750\$**

#### **Support pour canot/kayak:**

**Les supports pour kayaks sont en forte demande. La cotisation annuelle pour un canot/kayak est maintenue à 15\$. La cotisation annuelle pour tout espace additionnel est majorée à 25\$.**

#### **Frais administratifs:**

**Des frais de 150\$ seront imputés pour transmission d'avis par huissier.**

# *Association des Propriétaires des Villas de l'Anse*

## Grille tarifaire 2021-22 (proposée)

Augmentation de la cotisation annuelle selon le type de lot

Type de lot	Lot de 4000 m <sup>2</sup>	Lot de 8000 m <sup>2</sup>
Relié au réseau d'eau potable / avec ``droit d'amarrage pour plaisancier``	24 \$	36 \$
Relié au réseau d'eau potable / avec ``droit d'amarrage pour petite embarcation``	64 \$	
Relié au réseau d'eau potable / sans ``droit d'amarrage pour plaisancier``	74 \$	86 \$
Non-relié au réseau d'eau potable / avec ``droit d'amarrage pour plaisancier``	74 \$	86 \$
Non-relié au réseau d'eau potable / sans ``droit d'amarrage pour plaisancier``	124 \$	136 \$



Grille tarifaire 2021/22

Articles	Description	Montant
Frais d'adhésion	Applicable à un nouveau membre	2,750 \$
Cotisation annuelle de base pour un lot (cadastre 2009)	Superficie de 4 000 m <sup>2</sup> ou moins	0,336\$/m <sup>2</sup>
	Excédent de 4 000 m <sup>2</sup>	0,168\$/m <sup>2</sup>
Cotisation annuelle - Réseau d'eau potable	Lot non-relié au réseau d'eau potable	50 \$
	Lot relié au réseau d'eau potable	250 \$
Cotisation annuelle - Marinas	Lot sans droit d'amarrage pour plaisancier (note 1)	50 \$
	<u>Droit d'amarrage pour plaisancier :</u>	
	Lot assujetti à la cotisation de base	200 \$
	Lot non-assujetti à la cotisation de base (note 2)	250 \$
Cotisation annuelle - Support à canot/kayak	<u>Droit d'amarrage pour petite embarcation:</u>	
	Marina 1, emplacements A à H	40\$
	1er emplacement	15 \$
	Chaque emplacement additionnel	25 \$
<u>Frais administratifs:</u>		
Courrier	Courrier par la poste (note 3)	50 \$
	Clés piscines/tennis	20 \$
Comptes en souffrance (note 4)	Après 30 jours de retard	100 \$
	Chaque mois subséquent	25 \$
	Frais d'intérêts	1,5% par mois
	Envoi transmis par courrier enregistré	50 \$
	Envoi transmis par huissier	150 \$
	Dépôt à la cour des petites créances	275 \$
Travaux facturés aux membres	Voir note 5	55\$/hr
Architecture - Dépôts remboursables	Rénovation majeure	2,000 \$
	Nouvelle construction	3,000 \$

Notes

- S'applique aux lots "sans droit d'amarrage pour plaisancier" et aux lots ayant uniquement un "droit d'amarrage pour petite embarcation".
- S'applique aux lots non-assujettis au paiement de la totalité de la cotisation annuelle de base.
- Frais administratifs pour courrier par la poste:** Les frais annuels de 50\$ s'appliquent exclusivement aux membres qui renoncent au service de courrier électronique et demandent de recevoir les communications papier de l'APVA.
- Frais - compte en souffrance :** Le taux d'intérêt est fixé à 1,5% par mois (19,6% par année) et la date d'échéance est de trente (30) jours après l'envoi du compte. Des frais d'administration de 100\$ s'appliquent dès le premier mois de retard et, par la suite, des frais mensuels d'administration de 25\$ sont ajoutés aux intérêts et aux frais courus lors de chaque envoi mensuel de l'état de compte faisant état du montant en souffrance. Les frais de courrier enregistré, d'envoi par huissier et de présentation de dossier à la cour des petites créances s'appliquent, le cas échéant. Tout paiement reçu d'un membre sera traité dans l'ordre suivant : appliquer le montant pour couvrir tout arriéré et/ou intérêts et frais courus dans un premier temps; appliquer tout excédent sur les montants dûs.
- Travaux facturés aux membres :** Une entente préalable doit être convenue entre le membre et l'APVA. Les coûts encourus sont facturés selon le temps de main d'oeuvre "APVA" au taux horaire de 55 \$/h et les factures d'intervenants externes, le cas échéant, au prix coûtant. Le membre doit rembourser la facture de l'APVA dans les 10 jours suivant l'envoi de celle-ci. En cas de retard ou de défaut de paiement, les frais d'administration et d'intérêts indiqués à la note 4) s'appliquent.

# *Association des Propriétaires des Villas de l'Anse*

## PMA - Plan de maintien des actifs 2020/25

Présenté à l'AGA du 10/8/2020

*Mis à jour le 16/7/2020*

	2020/21	2021/22	2022/23	2023/24	2024/25
<b>Environnement</b>					
Environnement - Contrôle des plantes	1,000	2,000	2,000	2,000	2,000
Parcs et arbres / Plantation	3,000	3,000	2,000	2,000	2,000
Ruisseau du parc II - Ponceaux	12,500				
Ponceaux et calvettes	45,000	25,000	25,000	25,000	25,000
Chemins et fossés	1,000	3,000	3,000	3,000	3,000
Sentiers	2,000	2,000	2,000	2,000	2,000
<b>Total - Environnement</b>	<b>64,500</b>	<b>35,000</b>	<b>34,000</b>	<b>34,000</b>	<b>34,000</b>
<b>Piscines &amp; Tennis</b>					
Systèmes de filtrage			5,000	5,000	
Remplacement de toiles					
Thermopompe	6,100				
Tennis 1	6,700	9,200			3,000
Tennis 2	20,000				3,000
<b>Total - Piscines</b>	<b>32,800</b>	<b>9,200</b>	<b>5,000</b>	<b>5,000</b>	<b>6,000</b>
<b>Marinas et quais</b>					
Réparations de quais	3,000	3,000	3,000	3,000	3,000
Marina I & II / Quais fixes et escaliers	11,500	2,000			
Remplacement des chaînes de retenues			5,000		
<b>Total - Marinas et quais</b>	<b>14,500</b>	<b>5,000</b>	<b>8,000</b>	<b>3,000</b>	<b>3,000</b>
<b>Parcs, Entrées et bâtiments</b>					
Bâtiments et installations	5,000	4,000	3,000	3,000	
Parcs - Mises à niveau	11,500	7,000	3,000		
Parc de pétanque	1,100				
Support à canots - Marina I	2,700	3,000			
Équipements - Services techniques		1,000	1,000	1,000	1,000
Génératrices	16,000				
Fontaines de l'étang				3,000	3,000
<b>Total - Parcs &amp; Entrées</b>	<b>36,300</b>	<b>15,000</b>	<b>7,000</b>	<b>7,000</b>	<b>4,000</b>
<b>Total relié aux projets:</b>	<b>148,100</b>	<b>64,200</b>	<b>54,000</b>	<b>49,000</b>	<b>47,000</b>
<b>Contingences et imprévus</b>		<b>5,000</b>	<b>5,000</b>	<b>5,000</b>	<b>5,000</b>
<b>Total des dépenses PMA</b>	<b>148,100</b>	<b>69,200</b>	<b>59,000</b>	<b>54,000</b>	<b>52,000</b>

# *Association des Propriétaires des Villas de l'Anse*

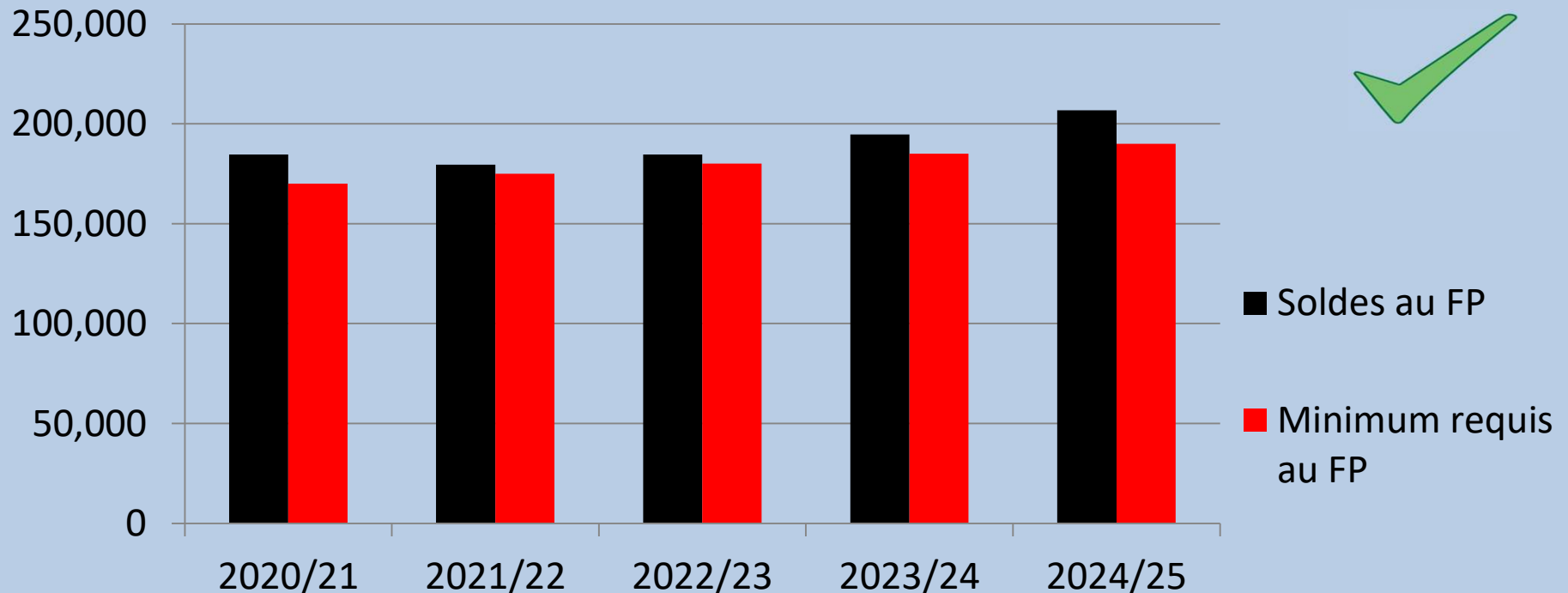
## Examen dynamique du Fonds de prévoyance 2020-25 Selon le Plan de maintien des actifs - PMA

Mise à jour: 16/7/2020

	au 30/04/2020	2020/21	2021/22	2022/23	2023/24	2024/25
<b>Hypothèses de calcul:</b>						
Revenus et dépenses selon le budget 2020/21						
Grille tarifaire 2021/22 en 2021 et +						
Dépenses du FP selon le PMA		148,100	69,200	59,000	54,000	52,000
Augmentation annuelle du minimum requis au FP						
<b>Projections du FP selon hypothèses</b>						
Revenus: Contribution du fonds d'administration au FP		53,567	64,075	64,075	64,075	64,075
Soldes du fonds de prévoyance	<b>279,198</b>	<b>184,665</b>	<b>179,540</b>	<b>184,615</b>	<b>194,690</b>	<b>206,765</b>
Soldes minimums requis au FP		170,000	175,000	180,000	185,000	190,000
Écart du FP vs minimum		14,665	4,540	4,615	9,690	16,765

# Fonds de prévoyance

Selon le PMA et la grille tarifaire proposée



# *Association des propriétaires des Villas de l'Anse*

## Modifications au Règlement

### A. Règlement général de l'Association

**Les modifications aux articles suivants sont soumis à l'AGA pour approbation:**

**Articles 16,18,19,20: Assemblée Générale annuelle (décrit précédemment)**

**Articles 23 et 35: Poste de Vice-président au CA et au Bureau**

**Article 49.2: Minimum au Fonds de prévoyance (décrit précédemment)**

## *Association des propriétaires des Villas de l'Anse*

Modifications au Règlement

B. - Règlement no 1 - Vie Communautaire

**Les modifications aux articles suivants sont soumis à l'AGA pour approbation:**

**Article 2.2: Définition d'un tiers apparenté**

**Article 9.5: Les abris temporaires devront être démantelés...à la date fixée par la Ville de Magog.**

## *Association des propriétaires des Villas de l'Anse*

Modifications au Règlement

B.- Règlements no 2 et no 4

**Les modifications aux articles suivants sont soumis à l'AGA pour approbation:**

**No 2, Article 12.3: Spécifications sur les dimensions de bateaux**

**No 2, Article 15.2: Correction.**

**No 4, Article 8: Matériaux (décrit précédemment)**

*Association des propriétaires des Villas de l'Anse*  
Résolutions présentées à l'AGA 2020 pour adoption

- **Adoption des états financiers pour 2019/20**
- **Approbation de la firme comptable Joly-Riendeau en tant que ressources externes pour la préparation des états financiers 2020/21 ( article 47)**
- **Adoption du budget 2020/21**
- **Adoption de la grille tarifaire 2021**
- **Ratification des modifications aux règlements adoptés par le Conseil en vertu de l'article 54**
- **Ratification des gestes et résolutions du Conseil en 2019/20**



*Association des propriétaires des Villas de l'Anse*  
Conseil d'administration 2019/20

André Beaulieu..... En cours de mandat  
Pierre Desbiens.....En cours de mandat  
Pierre Jasmin..... En cours de mandat  
Élise Lacoursière..... En cours de mandat  
Mimi Pontbriand..... En cours de mandat

Joanne Déziel..... Fin de mandat / ne renouvelle pas son mandat  
Richard Millette.....Fin de mandat / ne renouvelle pas son mandat  
Jean-Guy Saint-Martin... Fin de mandat / ne renouvelle pas son mandat

## *Association des propriétaires des Villas de l'Anse*

Conseil d'administration 2020/21 – Mises en candidatures soumises à l'AGA 2020

Trois postes sont à combler. Les mises en candidatures ci-dessous ont été déposées avant la date limite. Le résumé du profil et des intérêts de chaque candidat est disponible sur le site Web de l'APVA.

### Candidats:

- **Josette Bossy (785 Ch. Des Pommetiers) proposée par Élise Lacoursière (460 Ch. Des Villas de l'Anse)**
- **Guy Pelletier (322 Ch. Du Nordet) proposé par Richard Millette (845 Cr. Du Pourpier)**
- **Denis Provencher (255 Ch. Du Nordet) proposé par Joanne Déziel (791 Ch. Des Pommetiers)**

# *Association des propriétaires des Villas de l'Anse*

## **Assemblée générale annuelle 2020 / Période de questions**

- Période de questions du :  
**24 juillet au 2 août 2020**
- Transmettre les questions et commentaires à la page ``**Forum AGA 2020**`` de la section réservée aux membres du site Web de l'APVA.
- Les réponses du CA seront déposées sur le site Web avant le **7 août 2020**.

